

RAPPORT DE MINORITE DE LA COMMISSION

chargée d'examiner l'objet suivant :

Initiative législative Grégoire Junod et consorts au sens de l'article 127 LGC modifiant la loi sur le logement du 9 septembre 1975

Par 6 voix contre 5, la majorité de la commission a refusé d'entrer en matière sur l'initiative législative déposée par Grégoire Junod.

La minorité de la commission, composée de MM. Olivier Mayor, André Marendaz, Jean-Michel Favez, Grégoire Junod et la soussignée, s'étonne de cette décision qui donne un mauvais signal politique à la problématique soulevée et vous recommande au contraire de prendre en considération l'initiative proposée.

La situation sur le marché du logement est mauvaise, notre canton connaissant notamment une pénurie en logements très forte.

La situation est si critique que le canton a mis sur pied les premières Assises du logement, le 2 octobre 2008, intitulées "Comment répondre aux besoins en matière de logements et favoriser un marché équilibré".

Ainsi que l'a relevé M. le conseiller d'Etat Jean-Claude Mermoud, il n'y a pas de solution miracle pour sortir de la crise actuelle, et seule une conjonction de mesures complémentaires serait de nature à permettre un retour à un marché du logement équilibré.

Il convient donc de recenser toutes les mesures proposées, les pistes possibles et d'étudier leur faisabilité sur les plans légal, financier et politique.

C'est précisément ce que refuse de faire la majorité de la commission.

L'initiative Junod propose de dynamiser et d'élargir les missions de la SVLM et de la doter de moyens supplémentaires, car la SVLM est un bon "outil" à disposition mais son activité actuelle est trop faible.

Au cours de la discussion, l'initiant a pris acte des désaccords exprimés par la majorité de la commission concernant le fait que la SVLM soit propriétaire et gérante d'immeubles. Il constate cependant que ses membres pourraient se mettre d'accord sur le fait que la SVLM soit plus active dans sa politique foncière, qu'il serait nécessaire de la doter de moyens supplémentaires et qu'il ne serait pas inintéressant que la SVLM ait également pour mission de favoriser la réalisation de logements étudiants.

Il précise aussi que, dans la mesure où son initiative serait prise en considération, celle-ci serait renvoyée, non au Conseil d'Etat, mais au Grand Conseil. Notre commission pourrait donner ainsi un mandat clair mais nuancé à la future commission chargée de mettre en vigueur l'initiative proposée.

La majorité de la commission ne l'a pas entendu ainsi et a préféré jeter le bébé en même temps que l'eau du bain.

Cela relève d'une vision court terme car, si l'initiative Junod ne vas pas répondre à elle seule à la crise du logement, elle propose quelques mesures qui, couplées à d'autres, pourraient permettre à notre canton de tendre vers un marché du logement équilibré.

Le signal politique ainsi donné va à l'encontre de l'élan donné par les Assises du logement et de la volonté affichée du Conseil d'Etat de mieux répondre aux besoins des Vaudois en matière de logements.

La minorité de la commission vous invite ainsi à prendre en considération cette initiative et à la renvoyer au Grand Conseil.

Riex, le 6 novembre 2008.

La rapportrice :
(Signé) *Anne Baehler Bech*